

# **COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017**

**Etaient présents :** MM et Mmes. SALLES Daniel, ANDRE Pascal, MULA José, SWITEK Samuel, GRIMARD Jean-Pierre, PLANCHE Philippe, BAJADA Bruno, BEYNEIX Marina, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle, TEXIER Emmanuelle.

**Etaient Excusés :** MM, CARCOUET Alexandre, CASSOUX Brice, DUTHEIL Aurore (procuration à RUARD Aurélie)

Désignation du secrétaire de séance : GRIMARD Jean-Pierre

### **1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2017**

Monsieur le Maire a demandé s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

### **2- Convention de fonctionnement et règlement intérieur réseaux bibliothèques**

Monsieur le Maire a informé le Conseil que les communautés de communes de Billom/St Dier/Vallée du Jauron et de Mûr-Es-Allier disposaient chacune d'un réseau de bibliothèques et points lecture, Depuis un an et la fusion de ces deux EPCI, de nombreuses réunions de groupes et commissions de travail, de rencontres avec les bénévoles et professionnels ont abouti à la rédaction concertée de nouveaux documents de gestion du réseau : convention de fonctionnement et règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'approuver les propositions de convention et règlement intérieur du réseau de lecture publique.

### **3- Débat sur le projet de PADD du PLUI**

Point ajourné. Débat lors du prochain conseil municipal du 9 juin.

### **4- Révision PLU Egliseneuve : informations**

Tous les avis des Personnes Publiques Associées (Agence Régionale de Santé, SCOT du Grand Clermont, Préfecture, Parc Livradois-Forez et DDT) ont été reçus. Leurs remarques convergent sur plusieurs points :

- Demande de classement de la zone AU du Mas en zone stricte (et non A urbaniser) ;
- Avis négatif sur l'urbanisation d'espaces agricoles et naturels entre la Barrière et le Bon Michel ;
- Capacités d'urbanisation supérieure aux objectifs du SCOT et du PLH ;

L'enquête publique devrait avoir lieu du 21 août au 22 septembre.

### **5- Radar pédagogique**

Monsieur le Maire a proposé d'acquérir deux radars complémentaires pédagogiques au Mas et au Bon Michel afin de sensibiliser les conducteurs à l'approche des entrées de ville.

Les points à équiper seraient les suivants :

- Le Mas, en entrée d'agglomération en venant du bourg ;
- Le Bon Michel, en entrée d'agglomération en venant de la Jonchère ;

L'estimation de la fourniture et de la pose de 2 radars s'élève à 7 100 € HT soit 8 520 euros TTC. Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal d'acquérir deux radars et de solliciter dans ce cadre le Conseil Départemental du puy de Dôme au titre de la répartition du produit des amendes de police pour subventionner le projet à hauteur de 50% du montant HT, soit 3 550 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire.

#### **6- Remise en état éclairage public suite aux intempéries**

Suite aux intempéries de mai 2016, des travaux de remise en état du réseau d'éclairage public sont nécessaires dans le Bourg.

Monsieur le Maire a présenté le plan et le devis de ces travaux du SIEG qui s'élève à 37 000 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit 18 505.04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, a décidé d'approuver le projet les travaux de remise en état du réseau d'Eclairage Public dans le Bourg pour une participation de 18 505.04 €.

#### **7- Lotissement Champlong : convention SIEG pour éclairage public**

Monsieur Le Maire a rappelé que des travaux de réservations et de mise en œuvre d'éclairage public sont nécessaires pour la réalisation du lotissement Champlong.

- Le devis des travaux de réservations s'élève à 4 500 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, soit 2 250 €.
- le devis des travaux de mise en œuvre du matériel s'élève à 38 000 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit 19 003.96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'approuver ces projets et de donner son accord pour verser au SIEG le montant du fonds de concours tel que prévu par les 2 conventions.

Réunions de chantier les jeudis à 17h sur place. Les travaux avancent bien. Une demande de permis modificatif va être déposée pour régulariser des petits ajustements.

## **8- Enfouissement réseaux à la Barrière et éclairage public**

Monsieur le Maire a rappelé qu'il y avait lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SIEG du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G, le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 21 000,00 € H.T., soit 25 200,00 € T.T.C.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

De plus, des travaux d'éclairage public sont nécessaires à la Barrière, ainsi que des réservations pour l'EP RD 303 route de Bongheat. Le devis de ces travaux s'élève à 14 200 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit 7 100.36 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom à la Barrière, ainsi que celui des travaux d'Eclairage Public présenté par Monsieur le Maire.

## **9- Aire de jeux**

Les travaux s'achèvent :

- Engazonnement à côté du City Stade
- Pose des filets pare-balls devant la maison de Madame Coste
- Conformité des jeux

Des dégradations (tags, ...) ont déjà été constatées...

## **10- Nouvelle mairie : informations**

Le Permis de Construire a été accepté et affiché. Les travaux commenceront en septembre.

## **11- Personnel communal : informations**

Le Conseil est informé que l'agent titulaire Juliette VOGEL est en arrêt maladie et ce pour plusieurs mois. Il paraît nécessaire de la remplacer. Monsieur Le Maire propose de faire appel, en tant que de besoin, au Service Missions Temporaires - Prestation Remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme. Le Conseil municipal autorisa à signer et exécuter la convention avec le Centre de gestion.

De plus, le Maire informe le Conseil que l'agent titulaire Geneviève DUPRAT a été mis en disponibilité d'office temporaire pour inaptitudes physiques jusqu'au 7 juillet 2017.

### **12- Décision Modificative n°1 : virement de crédits**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder au virement de crédits suivants sur le budget principal :

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	27	27638	OPFI	Autres établissements publics (EPF)	25 000 €
<b>Total</b>						<b>25 000 €</b>
<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts	- 25 000 €
<b>Total</b>						<b>- 25 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de procéder à la Décision Modificative n°1 proposée ci-dessus sur le budget principal.

### **13- Questions diverses**

- Communauté de Communes : présentation du PV du conseil du 9 mai (cf. pj)
- Commission culture :
  - Lectures de Michèle Belligat le 9 juin
  - spectacle le 14 juin du magicien MAVERICK (matin pour les scolaires et après-midi tout public),
  - spectacle - conte pour les scolaires le 15 juin de la Compagnie la Balançoire,
  - concert Oubérêt le 21 octobre